

ADMINISTRACION LOCAL

Resolución de la Diputación Provincial de Murcia por la que se hace pública la composición del Tribunal calificador del concurso para la provisión de la plaza de Viceinterventor de Fondos de esta Corporación.	11201
Resolución de la Diputación Provincial de Vizcaya referente al concurso restringido de méritos para la provisión en propiedad de siete plazas de Médicos de los servicios sanitarios dependientes de esta Corporación.	11201
Resolución del Ayuntamiento de Carreño (Candás) referente a la convocatoria y bases para proveer en propiedad mediante oposición libre una plaza de Auxiliar administrativo de esta Corporación.	11201

Resolución del Ayuntamiento de La Coruña por la que se hace pública la lista de admitidos y Tribunal calificador del concurso para proveer la plaza de Viceinterventor de Fondos de esta Corporación.	11201
Resolución del Ayuntamiento de León referente al concurso para la provisión de una plaza de Subjefe de la Policía de esta Corporación.	11201
Resolución del Ayuntamiento de Llodio por la que se modifica la fecha de la celebración de los ejercicios de oposición para una plaza vacante de Oficial Mayor Letrado.	11202
Resolución del Ayuntamiento de Silleda relativa a la oposición a una plaza de Oficial de la Escala Técnico-Administrativa por la que se modifica la composición del Tribunal y la fecha de celebración de los ejercicios	11202

I. Disposiciones generales

JEFATURA DEL ESTADO

9152 INSTRUMENTO de ratificación de las actas del XVI Congreso de la Unión Postal Universal, hecho en Tokio el 14 de noviembre de 1969. (Continuación.)

3. Toda Administración que, cada mes y de manera continua, se encuentre acreedora, con respecto a otra Administración, de una cantidad superior a 30.000 francos, tiene el derecho de reclamar un anticipo mensual hasta el límite de las tres cuartas partes del importe de su crédito; su petición deberá ser satisfecha en un plazo de dos meses.

CAPITULO VII

DISPOSICIONES DIVERSAS

Art. 151.—*Fórmulas para uso del público.*

A efectos de aplicación del artículo 8, párrafo 2, del Convenio, se consideran como fórmulas para uso del público las siguientes:

- CP-2 (boletín de expedición).
- C-2/CP-3 (declaración de Aduanas).
- C-3/CP-4 (boletín de franqueo).
- CP-6 (aviso de embarque).

Art. 152.—*Plazo de conservación de los documentos.*

1. Los documentos del servicio de paquetes, incluso los boletines de expedición, deberán conservarse durante un período mínimo de diechocho meses a partir del día siguiente de la fecha a que estos documentos se refieran.

2. Los documentos relativos a un litigio o a una reclamación deben conservarse hasta la liquidación del asunto. Si la Administración reclamante, informada regularmente de las conclusiones de la encuesta, ha dejado transcurrir seis meses a partir de la fecha de la comunicación sin formular objeciones, el asunto se considerará como liquidado.

CAPITULO VIII

DISPOSICIONES FINALES

Art. 153.—*Entrada en vigor y duración del Reglamento.*

1. El presente Reglamento será ejecutorio a partir del día de la entrada en vigor del Acuerdo relativo a los paquetes postales.

2. Tendrá la misma duración que este Acuerdo, a menos que sea renovado de común acuerdo entre las partes interesadas.

Hecho en Tokio el 14 de noviembre de 1969.

LISTA DE LAS FORMULAS

Número 1	Denominación o naturaleza de la fórmula 2	Referencias 3
CP-1	Cuadro CP-1	Art. 102, § 1
CP-2	Boletín de expedición	Art. 106, § 1, lt. a)
C-2/CP-3	Declaración de Aduanas	Art. 106, § 1, lt. b)
C-3/CP-4	Boletín de franqueo	Art. 110, § 4, lt. b)
CP-6	Aviso de embarque	Art. 110, § 11, lt. b)
CP-7	Etiqueta «V» para paquete con valor declarado, combinada con el número del paquete y el nombre de la oficina de origen	Art. 108, lt. c)
CP-8	Etiqueta para paquete con el número del paquete y el nombre de la oficina de origen	Art. 107, § 1, lt. a)
CP-9	Aviso de detención	Art. 135, § 1
CP-11	Hoja de ruta de paquetes postales	Art. 120, § 1
CP-12	Hoja de ruta especial	Art. 120, § 7
CP-13	Boletín de rectificación	Art. 125, § 1
CP-14	Acta relativa a la expropiación, a la avería o a la disminución de peso de un paquete postal mensual	Art. 128, § 2
CP-15	Estado de las cantidades debidas por los paquetes expedidos por vía de superficie mensual	Art. 148, § 1
CP-15 bis	Estado de las cantidades debidas por los paquetes expedidos por vía aérea	Art. 148, § 1
CP-16	Cuenta resumen	Art. 148, § 2
CP-17	Estado de diferencias comprobadas en la cuenta resumen	Art. 148, § 3
CP-18	Cuenta general	Art. 148, § 6
CP-19	Cuenta particular mensual de gastos de Aduanas, etc.	Art. 148, § 7, lt. a)
CP-20	Hoja de ruta-avión de los paquetes-avión	Art. 120, § 1
CP-21	Cuadro CP-21	Art. 102, § 1
CP-22	Estado de cantidades debidas como indemnización por paquetes postales	Art. 148, § 8
CP-23	Etiqueta de despacho de paquetes postales	Art. 122, § 1, lt. a)
CP-24	Etiqueta de despacho de paquetes-avión	Art. 122, § 1, lt. a)
CP-25	Factura de tasas	Art. 137, § 6

Administration des postes

TABLEAU CP 1

CP 1

Form pour laquelle l'Administration concernée accepte en transit les colis postaux aux conditions indiquées ci-dessous.

N° colport	Pays de destination	Valeur de transaction	Limite de la déclaration de valeur	Contenu de poids	Droits partiels applicables à l'Administration et	Quelques parts						Pays et services maritimes auxquels elles sont dues	Nombre de colis dans tous les dédouanes	Observations
						Décomposition des montants de la colonne 6								
						1 kg	2 kg	3 kg	10 kg	15 kg	20 kg			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10					

Paquetes, Tokio 1969, art. 102, § 1 - Dimensiones: 297 X 210 mm.

CP-2 (Anverso)

(Pays d'origine)
BULLETIN D'EXPÉDITION
Nombre, du (ou des) colis
Emplacement réservé aux étiquettes CP 7 et CP 8
Timbres-poste
CP 2 (Recto)

Non et adresse de l'expéditeur:

Non et adresse du destinataire:

Valeur déclarée — lettres	chiffres	Val. sac. franc
Montant de remboursement — lettres	chiffres	
Compte courant postal et autres de chèques		
Titulaire du compte (bénéficiaire postal)		

Ne pas réexpédier (voir au verso)

Yale d'échange

Bureau d'échange

Timbre de la douane

Timbre de bureau d'origine ou du bureau d'échange expéditeur

Nombre de colis	Masse de l'emballage
quantités et factures	
déclarations en douane	

Poids (brut)	
kg	g

Colis, paquet, carton, etc.

Paquetes, Tokio 1969, art. 106, § 1, letra a) - Dimensiones: 210 X 143 mm.

(Recto)

C2/CP-3 (Adverso)

AVANT DE REMPLIR CETTE DÉCLARATION, LIRE ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS AU VERSO

Administration des postes		DÉCLARATION EN DOUANE		C 2/CP 3	
(1) Nom et adresse de l'expéditeur	(2) Éventuellement numéro de référence de l'expéditeur				
(3) Nom et adresse du destinataire	(4) Faire une croix (x) s'il s'agit <input type="checkbox"/> d'un cadeau <input type="checkbox"/> d'échantillons de marchandises		(5) Le soussigné certifie l'exactitude des renseignements donnés dans la présente déclaration		
(7) Observations	(6) Signature		(9) Pays d'origine des marchandises		
(12) Nombre d'articles	(13) Désignation détaillée du contenu	(14) N° tarifaire	(10) Pays de destination		(11) Poids brut total
			kg	g	
			(15) Poids net		(16) Valeur
			kg		

Convención, Tokio 1963, art. 116, § 1; Paquetar, Tokio 1969, art. 106, I, letra b) - Di-
mensiones: 210 X 146 mm.

CP-2 (Reverso)

INSTRUCTIONS À DONNER PAR L'EXPÉDITEUR

Si l'expéditeur désire que son colis ne soit pas réexpédié, il est tenu de l'indiquer en apposant ses croix dans le coin prévu à cet effet sur le recto de cette formule et par une annulation sur le colis.

L'expéditeur doit indiquer, dans le cadre ci-dessous et sur le colis, la manière dont ce dernier doit être traité en cas de non-livraison.

Les colis peuvent être renvoyés sans avis si l'expéditeur n'a pas donné d'instructions ou si celles-ci sont contraires. Dans ce cas précis, que dans les cas des instructions indiquées aux lettres c), d), e) et f) ci-après, l'expéditeur est obligé de payer les frais exigibles pour toute nouvelle transmission (ainsi que les autres frais mis au compte par les Administrations intéressées)

Si la livraison du colis échoue au recto du présent bulletin ne peut avoir lieu, je demande:

a) qu'un avis de non-livraison me soit envoyé. | Non si adresse d'une pièce présente dans le pays de destination

b) que l'avis de non-livraison soit adressé à _____

c) que le colis soit renvoyé à l'origine immédiatement par voie de surface aérienne

d) que le colis soit renvoyé à l'origine à l'expiration du délai (délai) ci-dessous par voie de surface aérienne | Nombre de jours de délai

e) que le colis soit livré au réexpéditeur par voie de surface aérienne

f) que le colis soit réexpédié par voie de surface aérienne

aux fins de livraison au destinataire primitif

g) que le colis soit vendu à mes risques et périls

h) que le colis soit traité comme abandonné

Signature de l'expéditeur

RÉCÉPISSÉ DU DESTINATAIRE

Le soussigné déclare avoir reçu le(s) colis, désigné(s) au verso de ce bulletin

Date et signature

C3/CP 4

Parte A
(Reverso)

C3/CP 4
Parte A
Escriba en francés el origen del envío del país

COURONNA REMETTRE A L'EXPORTATEUR
DÉTAIL DES FRAIS D'IMPÔT
en moneda de Pays de destination de l'envoi

TOTAL DES FRAIS D'IMPÔT	
Taux pour l'origine à l'importation	
Droits de douane	
Taux de dédouanement	
Autres taxes	
Total	

Montant en chiffres et en monnaie de Pays de destination de l'envoi
Ecrire sur le fait l'envoi

N° de registre

Montant en chiffres après la conversion

Signature de l'expéditeur et le pays

Signature de l'importateur et le pays

Administration d'origine

Parte B
(Aval)

C3/CP 4
BULLETIN D'AFFRANCHISSEMENT

Administration des postes

Partie B

N°

Poids

Valeur de l'envoi

Valeur déclarée

Pays et adresse complète de l'expéditeur

Pays et adresse complète du destinataire

Le envoi doit être remis pour le transport et déduit que le n engage à payer
Signature de l'expéditeur

C2/CP 3 (Reverso)

C 2/CP 3 (Verso)

Instructions

La déclaration en douane sera établie en français ou dans une autre langue admise dans le Pays de destination.

Pour dédouaner votre envoi, la douane du Pays de destination doit en connaître le contenu. Vous devez, en conséquence, remplir la déclaration d'une manière complète, exacte et lisible. Dans le cas contraire, il peut en résulter des retards dans l'acheminement de l'envoi et d'autres inconvénients pour le destinataire. De plus, toute déclaration fautive, ambiguë ou incomplète, risque d'entraîner notamment la saisie de l'envoi.

Il vous incombe, par ailleurs, de vous renseigner sur les documents (certificat d'origine, certificat sanitaire, facture, etc), éventuellement exigibles dans le Pays de destination, et de les annexer à la présente déclaration.

Case (4) L'indication exigée ici ne dispense pas de l'obligation de remplir la déclaration de manière détaillée, et n'implique pas nécessairement l'admission en franchise de l'envoi dans le Pays de destination.

Case (7) Voir renvoi ci-dessous.

Case (13) Indiquer séparément les différentes espèces de marchandises. Ne sont pas admises les indications génériques telles que: «produits alimentaires», «échantillons», «pièces de rechange», etc.

Case (14) Indiquer, s'il est connu, le numéro tarifaire du Pays de destination.

Case (15) Indiquer le poids net de chaque espèce de marchandise.

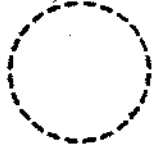
Case (16) Indiquer la valeur de chaque espèce de marchandise, en précisant l'unité monétaire utilisée.

1 Donner dans le case (7), le cas échéant, toute autre indication utile (marchandise en retour, destination temporaire, par exemple).

CP-6 (Anverso)

Administration des postes, d'origine . CP 6

AVIS D'EMBARQUEMENT

A remplir par le bureau d'origine Bureau de dépôt Date N° du colis Valeur déclarée Nom et adresse du destinataire L'expéditeur désire savoir quand et sur quel paquebot ce colis a été embarqué. Port ou Pays d'embarquement		Service des postes Timbre du bureau renvoyant l'avis  L'expéditeur du colis indiquera son adresse pour le renvoi de l'avis. Nom ou raison sociale Rue et n° Localité Pays
--	--	---

Paquetes, Tokio 1969, art. 110, § 11, letra b) - Dimensiones: 148 X 105 mm.

C3/CP-4

Parte B (Reverso)

Borde superior de la forma cuando se presenten los datos de embarque en la oficina.

Parte A (Anverso)

C 3/CP 4 Partie B Partie à remplir par l'Administration de destination TOTAL DES FRAIS DEBOURSES Montant en chiffres et en lettres du Pays de destination de l'envoi Bureau qui a fait l'envoi Date Signature du bureau		C 3/CP 4 Partie A BULLETIN D'AFFRANCHISSEMENT Administration de provenance Adresse complète de l'expéditeur Nom et adresse complète de l'expéditeur Nom et adresse complète de destination L'expéditeur a payé les taxes et droits indiqués au verso Timbre de bureau d'origine Signature de l'expéditeur Timbre de bureau de dépôt Timbre de bureau d'origine
--	--	---

DETAIL DES FRAIS D'US
en monnaie du Pays de destination de l'envoi

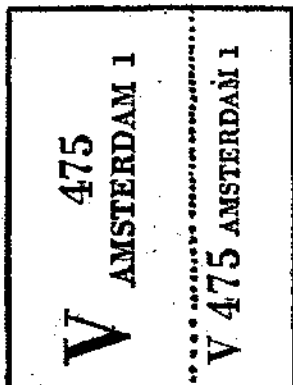
Taxe pour franchise à la livraison	
Droits de douane	
Taxe de réassurance	
Autres frais	
Total	

COUPON

Nom de l'avis	
N°	
Valeur déclarée	
Nom et adresse complète du destinataire	
Nom et adresse complète de destination	
L'expéditeur a payé les taxes et droits indiqués au verso	
Timbre de bureau d'origine	

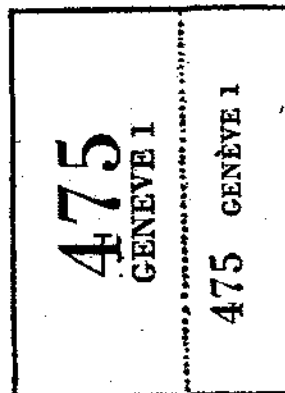
Convenio, Tokio 1969, art. 117, § 2; Paquetes, Tokio 1969, art. 100, § 4, letra b) - Dimensiones: 148 X 105 mm., color amarillo.

CP-7



Paquetes, Tokio 1969, art. 106, letra c) - Dimensiones: 52 X 37 mm., color rojo.

CP-8



Paquetes, Tokio 1969, art. 107, § 1, letra a) - Dimensiones: 52 X 37 mm.

CP-6 (Reverso)

A remplir par le bureau d'échange expéditeur de la dépêche

Dépêche d'expédition de colis postal désigné d'autre part.		
Date	N°	
De		
Pour		

A remplir par le bureau d'échange du port d'embarquement

Embarquement soit du colis postal désigné au recto, soit de la dépêche mentionnée ci-dessus.		
Port d'embarquement		
Paquet		
Date du départ		

CP-9 (Reverso)
CP 9, (Verso)

El Emisor que desea el reembolso

RÉPONSE

Office de la poste

Bureau de service de réclamation

Le colis doit être

présenté comme une lettre au destinataire principal

livré par distribution prioritaire ou à la personne désignée

remis au destinataire principal ou à la personne désignée par voie

de service de service aérienne

vers destination de moment de remboursement

contre paiement d'un montant de remboursement réglé

à la date de la réception

à l'envoi au service mandé de remboursement

sans perception des droits de douane ou des taxes dues après le colis est livré

Capital ou habilité d'investissement

renvoyé au bureau d'origine par voie

de service aérienne

immédiatement à l'expiration d'un délai de

L'expéditeur s'engage à verser les frais de transport et postes

avant que le colis ne soit remis à l'expéditeur

remis comme abandonné

L'expéditeur s'engage à verser les frais de transport et postes

L'expéditeur s'engage à verser les frais de transport et postes

L'expéditeur s'engage à verser les frais de transport et postes

Traiter de l'envoi, etc.

CP-9 (Averso)

CP 13 (Verso)

BULLETIN DE VERIFICATION

A compléter dans les conditions

Bureau de service de réclamation

Chèque n°

Date d'expédition

Expéditeur

Receveur

1. Identifiants

2. Informations

3. Colis

4. Colis

5. Colis

6. Colis

7. Colis

8. Colis

9. Colis

10. Colis

11. Colis

12. Colis

13. Colis

14. Colis

15. Colis

16. Colis

17. Colis

18. Colis

19. Colis

20. Colis

21. Colis

22. Colis

23. Colis

24. Colis

25. Colis

26. Colis

27. Colis

28. Colis

29. Colis

30. Colis

31. Colis

32. Colis

33. Colis

34. Colis

35. Colis

36. Colis

37. Colis

38. Colis

39. Colis

40. Colis

1. Co. 1 et la feuille de suivi.

Paquetes, Tokio 1969, art. 135, § 1 - Dimensiones: 210 X 297 mm.

CMR

Q 11

Annexes spéciales

FEUILLE DE ROUTE

Collé par le destinataire

Nom et adresse du destinataire		Date de départ	
Nom et adresse de l'expéditeur		Expéditeur n°	Nombre de colis
		N° de la feuille de route (à pastiquer)	
		Autres :	

N° de colis	Nom du colis	Nombre de colis	Bureau d'origine	Lieu de destination	Poids de chaque colis avec valeur déclarée	Valeur déclarée	Quota-part dans par l'Administration			Observations
							expéditeur	à l'Administration correspondante	transporteur	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
Total										

Timbre de Bureau d'origine et de destination Signature de l'expéditeur	○	Timbre de Bureau d'origine et de destination Signature de l'agent	○
---	---	--	---

* Pour les colis, si les colis sont adossés au même bureau que la feuille de route.
 * Si ce n'est pas le cas, cette colonne peut servir à l'indication de poids des colis avec ou sans valeur déclarée.

Paquetes, Tokio 1968, art. 120, § 1 - Dimensiones: 210 x 297 mm.

CP-12

CP 12

Annexes spéciales

Annexes d'échange spéciales

FEUILLE DE ROUTE SPECIALE

Reservée aux quotas-partis dans pour le transit de colis
 Date de la feuille CP 12

Nom et adresse du destinataire		Expéditeur n°	
		Date de départ	
Nom et adresse de l'expéditeur		N° de la feuille	
Nom et adresse de la société			
Multiples exemplaires des colis sans valeur déclarée Multiples exemplaires des colis avec valeur déclarée Colis sans valeur déclarée sans récipiend Colis avec valeur déclarée sans récipiend		Nombre de récipiend	Nombre de colis
Total		Nombre de colis	Quota-part par colis
Reservée			
Total			
Timbre de Bureau d'échange spécial Signature de l'agent		Timbre de Bureau d'échange international Signature de l'agent	
○	○	○	○

Paquetes, Tokio 1968, art. 120, § 7 - Dimensiones: 210 x 297 mm.

11180

31 mayo 1974

B. O. del E.—Núm. 130

CP-13 (Reverso)

4. Collis enviados

Número		Bureau d'origine	Adresse de l'expéditeur	Adresse de destination	Contenu	Poids	CP 13 (Verso)		Nature de la matière (acier, bois, verre, papier, etc.)
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Description et code apparenté de l'origine ou autres observations

5. Erreur

Número		Bureau d'origine	Nombre et adresse de destination	Poids	CP 13 (Verso)		Nature de la matière (acier, acier, etc.)
1	2	3	4	5	6	7	8

Tolera:
 1. Erreur de bureau d'origine
 2. Erreur de bureau de destination
 3. Erreur de poids

CP-13 (Anverso)

CP 9 (Verso)

AVIS DE NON-LIVRAISON

Indicaciones. A. Promesa de recompra.

Una sola forma válida para pleites colis depositadas simultáneamente por el mismo expedidor a la misma destinación.

Nombre de servicio de matriculación

Fecha de envío

Nombre de oficina

Número de colis

Fecha de entrega

Resultado de entrega a destinación

Le colis se trouve en souffrance à mon bureau pour la motif suivant

Le colis n'est retourné qu'à la destination

Le colis n'a pas été réceptionné

La destination est ignorée

La destination est défectueuse

L'adresse est insuffisante

L'adresse du colis n'est pas conforme à celle du bulletin d'expédition

La destination relative de payer les droits de douane

La destination relative de payer les autres taxes et droits dont le colis est grevé

Le colis est grevé de droits de douane et autres taxes et droits

Nombre unités (maximum de 10000)

Pour paiement de droits et autres taxes et droits

La destination n'a pas été vérifiée d'impression

Le colis est spolié

Autres motifs

Primer de demostrar las instrucciones a los expedidores es a lo personas designadas trietas de la fecha contable que, si sus instrucciones no son devueltas por dentro un plazo de diez días, la colis será devueltas a l'expedidor a la fecha de los diez días. Toda que las instrucciones no son pagas por vencer, la burofax será devueltas al expedidor a la fecha de los diez días. La colis que devueltas primitivo o a un autre destinación indicada especialmente en el acta de devolución de expedición, está a la recepción a una nueva entrega.

Paquetes, Tokio 1969, art. 125, § 1 - Dimensiones: 210 x 297 mm.

CP-14 (Reverso)

CP 14 (Reverso)

Explicaciones puestas
Dentro del recuadro de descripción para:

<p><input type="checkbox"/> D'après les indications de la notice</p> <p><input type="checkbox"/> D'après la destination ou d'usage</p> <p><input type="checkbox"/> Principale destination ou l'usage</p>	<p><input type="checkbox"/> de destination</p> <p><input type="checkbox"/> de l'expéditeur</p>
<p>Édition de dépannage</p>	<p><input type="checkbox"/> Sur une destination</p> <p><input type="checkbox"/> Sur un expéditeur</p>
<p>Coût</p>	<p><input type="checkbox"/> Après numérotage et usage (envoi a été échantillonné sur sa destination)</p> <p><input type="checkbox"/> Le contenu a été déduit par les codes du bureau postaux</p> <p><input type="checkbox"/> L'emballage est considéré</p> <p><input type="checkbox"/> La destination relative l'envoi</p> <p><input type="checkbox"/> L'expéditeur a accepté l'envoi</p>
<p>Signature de destination ou de l'expéditeur</p>	<p><input type="checkbox"/> Expéditeur</p> <p><input type="checkbox"/> Récepteur</p> <p><input type="checkbox"/> Expéditeur</p> <p><input type="checkbox"/> Récepteur</p>

Attention: En cas de quel vous soyez dans le présent procès-verbal dans un double a été transmis, avec un bulletin de vérification, à l'organe indiqué ci-dessous.

Centre national

Expéditeur en copie prière

Système de l'agent des douanes

CP-14 (Averso)

CP 14 (Averso)

PROCES-VERBAL

Cadre postal

Explications de notes

<p>Nom de l'expéditeur</p>	<p><input type="checkbox"/> Signature</p> <p><input type="checkbox"/> Adresse</p> <p><input type="checkbox"/> Dimensions de poids</p>
<p>Expéditeur</p>	<p><input type="checkbox"/> Nom et adresse complète</p>
<p>Destinataire</p>	<p><input type="checkbox"/> Type de service postale</p>
<p>Montants spéciaux</p>	<p><input type="checkbox"/> Valeur déclarée</p> <p><input type="checkbox"/> Valeur réelle</p>
<p>Poids</p>	<p><input type="checkbox"/> Dimensions</p>
<p>Emballage</p>	<p><input type="checkbox"/> Emballage</p>
<p>Explication de la notice de code</p>	<p><input type="checkbox"/> Après numérotage et usage (envoi a été échantillonné sur sa destination)</p> <p><input type="checkbox"/> Le contenu a été déduit par les codes du bureau postaux</p> <p><input type="checkbox"/> L'emballage est considéré</p> <p><input type="checkbox"/> La destination relative l'envoi</p> <p><input type="checkbox"/> L'expéditeur a accepté l'envoi</p>

Attention: En cas de quel vous soyez dans le présent procès-verbal dans un double a été transmis, avec un bulletin de vérification, à l'organe indiqué ci-dessous.



CP-19
CF 19

El suscrito...

COMPTÉ PARTICULIER MENSUEL

N° de la cuenta	Fecha de la cuenta			Nombres de los socios y administradores	Monto de la cuenta al inicio del mes	Monto de la cuenta al fin del mes	Observaciones
	1	2	3				
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
Total							

El suscrito...

Paquetes, Toldo 1969, art. 146, § 7, letra a) - Dimensiones: 210 X 387 mm

CP-16
CF 16

El suscrito...

COMPTÉ GÉNÉRAL

N° de la cuenta	Fecha de la cuenta			Observaciones
	1	2	3	
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
Total				

El suscrito...

Paquetes, Toldo 1969, art. 146, § 5 - Dimensiones: 210 X 297 mm

CP-20 (Anverso)

FUJILE DE ROUTE-AVION

CP 20 (Nouv)

Administrative Institute

Administrative Institute

Numero d'identification de l'objet

Numero d'origine de l'objet

Numero de classement de l'objet

Numero de l'objet

Numero de l'objet (10 chiffres)

Numero de l'objet

Numero de l'objet	Numero d'origine	Lieu de destination	Valeur de l'objet	Description de l'objet		Observations
				Administrative	Technical	
1	2	3	4	5	6	7
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Numero de l'objet

Numero de l'objet

Paquet, Toho 1969, art. 120, § 1 - Dimensions: 210 X 297 mm.

CP-20 (Reverso)

CP 20 (Nouv)

Numero de l'objet	Numero d'origine	Lieu de destination	Valeur de l'objet	Description de l'objet		Observations
				Administrative	Technical	
1	2	3	4	5	6	7
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Paquet, Toho 1969, art. 120, § 1 - Dimensions: 210 X 297 mm.

CP-21 (Reverso)

CP 21 (Reverso)

Crane C. Sección de determinación d'otros Países

Les montants indiqués dans la colonne 3 ne comprennent en principe que le quote-part d'arrivée dont l'Administration de destination doit être créditée. Lorsqu'il y a lieu d'attribuer aussi des quotas-país déductibles de travail de des quotas-país nationaux, les montants doivent en être indiqués dans la même colonne, avec un signe correspondant.

Pays de destination	Voies de transport	Procesos o otros sistemas	Cuotas de país	Quotas-país o cuotas a atribuir en cuotas	Cuotas-país o cuotas a atribuir en cuotas	País de destino de destino	Atribución de país de destino	Observaciones
1	2	3	4	5	6	7	8	

CP-21 (Anverso)

CP 21 (Anverso)

TABLAU CP 21

Colombien

Forma de trabajo

Validaciones correspondientes a los requisitos indicados (si aplica), las columnas con un signo positivo o los ceros en blanco o de otro modo. No se debe poner nada en la columna de otro signo de menos o de otro signo de otro modo.

Comentarios	Respuesta
1. Trabajadores que están ya en el país de destino, en el momento de su salida de su país de origen, en el momento de la salida de su país de destino, en el momento de la salida de su país de destino, en el momento de la salida de su país de destino?	<input type="checkbox"/> Sí <input type="checkbox"/> No
2. Si no, ¿dentado de que lo he hecho? (Indique el país de destino)	<input type="checkbox"/> Sí <input type="checkbox"/> No
3. Los datos sobre la determinación de otros países, en particular, si la determinación de los países de destino, en el momento de la salida de su país de destino, en el momento de la salida de su país de destino?	<input type="checkbox"/> Sí <input type="checkbox"/> No

Datos 3. Condiciones de servicio indicadas		Observaciones
Comentarios de país	Quotas-país d'arrivada a atribuir a l'administración de destino	
1	2	3

CP-23

Montréal
(Canada)

COLIS POSTAUX pour

CP 23

Liverpool

MONTREAL
(Canada)

Montréal
(Canada)

Depêche n°	
Date d'expédition	Via
Recipient n°	Paquet(s)
Nombre des colis	Port de débarquement

Convention, Tokyo 1969, art. 122, § 1, lettre a — Dimensions: 125 X 60 ou 148 X 52 mm, couleur jaune ocre

Remarque. — Pour tenir compte des besoins de leur service, les Administrations ont la latitude de modifier légèrement le texte et les dimensions de la formule, toujours sans trop s'écarter des directives que le modèle comporte.

CP-22

CP 22

Requis
Remplir dans un feu d'adresse pour colis postaux
[Type de colis]

Indiquer l'adresse postale complète, avec ville, etc.		[Lettre]		[Date]
--	--	----------	--	--------

N° des colis	Colis postaux		N° de l'Etat, nom de bureau, date, n° de dossier de (Administration postale)	Montant
	N° de colis et bureau d'origine	Description		
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

Remplir le tableau sur le verso récipiendaire CP 22
Les observations destinées peuvent être indiquées sur le verso de ce type de la formule

Paquet(s), Tokyo 1969, art. 148, § 8 - Dimensions: 210 X 297 mm.

CP-25

CP 25

BORDEREAU DE TAXES

Administration d
Bureau d'échange d

Timbre du bureau d'échange de départ

Colis n°								
Raison du renvoi	<input type="checkbox"/> Inconnu	<input type="checkbox"/> Refusé	<input type="checkbox"/> Partiel	<input type="checkbox"/> Non réclamé				
Taxe de dédouanement								
Taxe de magasinage								
Taxe de renvoi								
Taxe de réexpédition								
Droits non postaux								
Divers								
Total								

Colis, Tokyo 1969, art. 137, § 6 - Dimensions: 105 X 148 mm.

CP-24

Rio de Janeiro (Brésil)	COLIS POSTAUX de Stockholm Ban	<input type="checkbox"/> Par avion	CP 24
		pour	
Rio de Janeiro (Brésil)	Depêche n°	RIO DE JANEIRO (Brésil)	
	Date d'expédition		
	Recipient n°	Ligne n°	
	Nombre des colis	Aéroport de transbordement	
	Kg		

Convention, Tokyo 1969, art. 122, § 1, lettre a — Dimensions: 125 X 60 ou 148 X 52 mm, couleur jaune ocre

Remarque. — Pour tenir compte des besoins de leur service, les Administrations ont la latitude de modifier légèrement le texte et les dimensions de la formule, toutefois sans trop s'écarter des directives que la modèle comporte.

(Continué.)